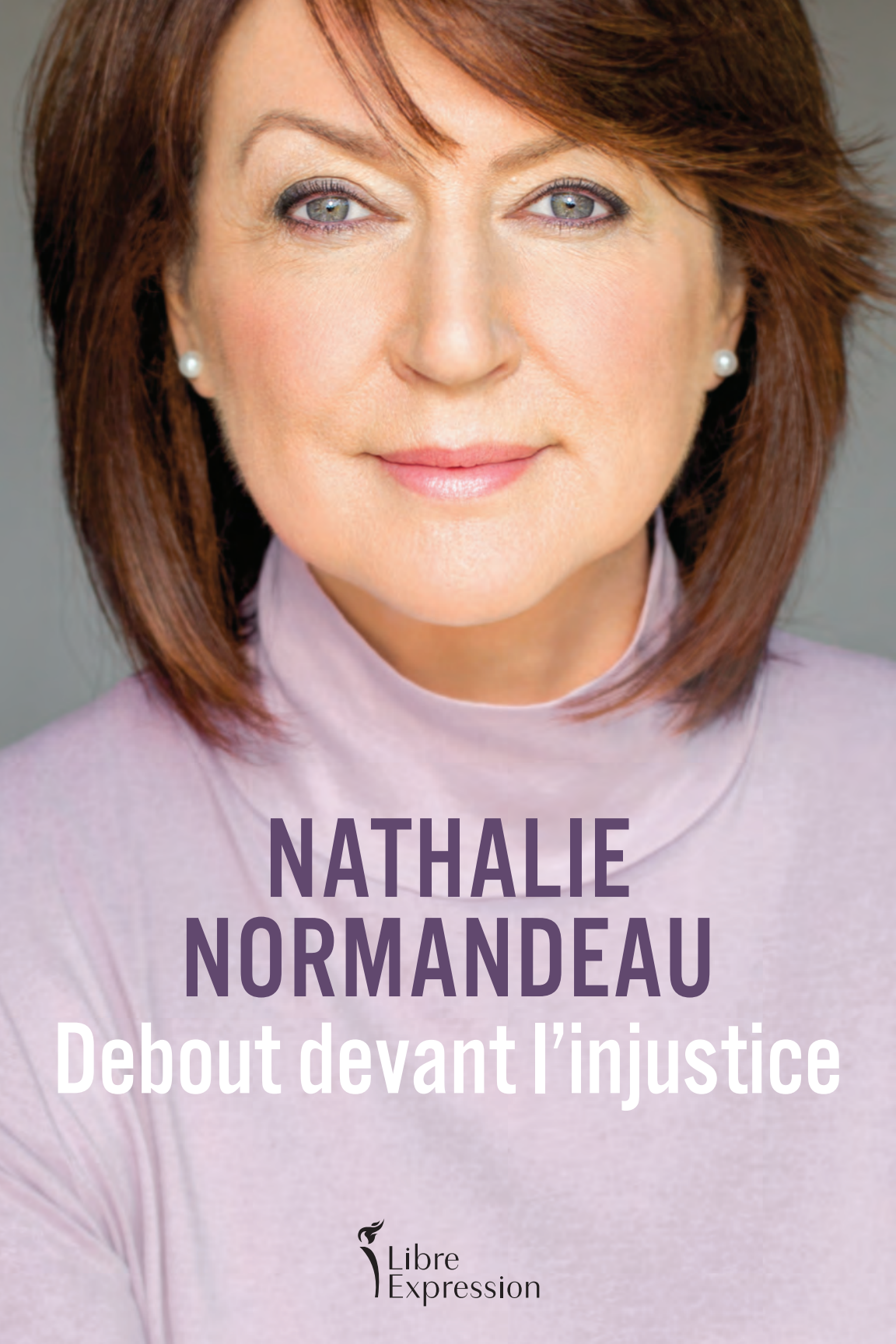




**NATHALIE
NORMANDEAU**

Debout devant l'injustice

**NATHALIE
NORMANDEAU**

Debout devant l'injustice

Sommaire

Chronologie des événements	15
Pourquoi ce livre ?	19
Le contexte	23
L'arrestation	25
Gravir l'Everest	43
Une mairesse à vélo	53
Le grand saut	61
La démocratie en péril ?	77
« C'est l'intégrité totale »	83
Pourquoi le jour du budget ?	91
« Ça nous a déstabilisés »	97
Une police « politique »	105
Lino	111
Le DGE corrige le tir	117
Laver ma réputation	121
La politique : un métier terriblement exigeant	135
Les allégations de la population	155
Le pouvoir discrétionnaire	159
Le mystérieux « Pierre »	169

Un autre « Pierre » ?	181
Traquée	195
Le « boycott » des députés.....	203
« Un <i>work in progress</i> »	213
La valse des procédures.....	221
Le château de cartes s'écroule	235
Le vent tourne.....	243
« Les procureurs qu'on a chez nous, ce ne sont pas des nouilles »	245
Une clé USB à 20 000 dollars	253
Le délateur	263
Assez, c'est assez !	269
La justice en temps de pandémie	275
Le bon moment	279
« On m'a volé quatre ans et demi de ma vie »	285
Jusqu'à la toute dernière minute	299
« Maman, est-ce que ma tante <i>Mathalie</i> va aller en prison ? »	303
La tête hors de l'eau	307
Conclusion	311
Mon avocat	315
Remerciements.....	317
Annexe 1. JOUG: sept dossiers sous la loupe de l'UPAC ..	321
Annexe 2. Boisbriand: un dossier complexe et litigieux...	343

« Tout inculpé a le droit : d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable. »

Charte canadienne des droits et libertés, article 11d).

Chronologie des événements

- 17 mars 2016 : à la suite des enquêtes JOUG et LIERRE, arrestation par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) de Nathalie Normandeau, Marc-Yvan Côté, Bruno Lortie, Mario Martel, France Michaud, Ernest Murray et François Roussy.
- 17 mars 2016 : dépôt du budget au Québec.
- 31 mars 2016 : révélation de l'émission *Enquête* à Radio-Canada sur les liens entre le ministre Sam Hamad et Marc-Yvan Côté.
- 6 avril 2016 : Robert Lafrenière obtient un second mandat à titre de commissaire de l'UPAC.
- 20 avril 2016 : date de la citation à comparaître au palais de justice de Québec pour Nathalie Normandeau et les coaccusés. Début de la divulgation de la preuve.
- 8 mai 2017 : le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dépose un acte d'accusation direct privant Nathalie Normandeau et les coaccusés d'une enquête préliminaire.

- 25 octobre 2017 : arrestation par l'UPAC du député libéral de Chomedey, Guy Ouellette. La police lui reproche d'être à l'origine des fuites médiatiques dans l'enquête Mâchurer sur le financement du Parti libéral du Québec (PLQ).
- 22 janvier 2018 : le juge André Perreault de la Cour du Québec entend les requêtes *Babos* (fuites médiatiques) et *Jordan* (arrêt des procédures) déposées respectivement par Marc-Yvan Côté et France Michaud.
- 14 février 2018 : l'Assemblée nationale adopte une loi faisant de l'UPAC un corps de police indépendant.
- 26 mars 2018 : la Cour du Québec rejette la requête en arrêt des procédures de France Michaud.
- 6 avril 2018 : Nathalie Normandeau dépose une requête afin d'obtenir un procès séparé des autres coaccusés. Le tribunal rejette sa demande.
- 9 avril 2018 : date prévue pour le début du procès de tous les accusés. Ce dernier n'aura jamais lieu.
- 1^{er} octobre 2018 : démission surprise de Robert Lafrenière.
- 1^{er} octobre 2018 : élections générales au Québec. La Coalition Avenir Québec (CAQ) de François Legault forme le gouvernement.
- 25 octobre 2018 : le DPCP annonce l'ouverture d'une enquête criminelle sur les fuites médiatiques. Le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) est chargé de cette enquête.
- 30 août 2019 : le DPCP annonce l'abandon de plusieurs chefs d'accusation. Cinq chefs sur huit sont abandonnés dans le dossier de Nathalie Normandeau.
- 27 septembre 2019 : la Cour suprême prononce le renvoi du dossier des coaccusés à la Cour du Québec.
- 2 décembre 2019 : le juge André Perreault de la Cour du Québec déclare qu'il ne pourra y avoir de procès avant septembre 2020.

- 8 janvier 2020 : Nathalie Normandeau dépose une requête en arrêt des procédures pour délai déraisonnable.
- 16 mars 2020 : date prévue par la Cour du Québec pour entendre la requête en arrêt des procédures. La séance est annulée à cause de la pandémie.
- 21 juillet 2020 : après deux reports, la requête en arrêt des procédures de Nathalie Normandeau et des coaccusés est entendue par la Cour du Québec.
- 25 septembre 2020 : le juge André Perreault confirme l'arrêt des procédures pour délai déraisonnable dans le dossier des coaccusés.
- 25 octobre 2020 : le DPCP confirme qu'il ne portera pas la décision du juge Perreault en appel.

Pourquoi ce livre ?

Pendant de nombreux mois, j'ai été tiraillée entre mon désir d'enfouir ma douloureuse histoire au plus profond de ma mémoire et mon besoin, ardent, de raconter les faits tels que je les ai vécus. N'ayant jamais été interrogée avant d'être arrêtée, n'ayant jamais pu exposer ma version aux autorités policières, et n'ayant jamais eu de procès, je me suis finalement arrêtée aux vertus de la seconde option.

Un autre élément a milité en faveur de ce projet d'écriture : le caractère inédit de mes démêlés avec le système de justice. C'est la première fois dans les annales judiciaires du Québec qu'une ex-ministre est visée par des allégations de nature criminelle pour des gestes qu'elle aurait commis dans le cadre de ses fonctions. Cette histoire, hors normes, n'a aucun précédent. Pourquoi ne pas la raconter ?

Des semaines et des mois durant, je me suis donc employée à revivre chaque moment de ce qu'il est convenu d'appeler « mon périple judiciaire ». C'est bien d'un « périple » qu'il s'agit, moi qui ai patienté pendant près de cinq ans avant que ma saga trouve son aboutissement.

Tous tribunaux confondus, mon dossier est apparu sur le rôle de la Cour à cinquante-six occasions durant ces années. Comme si, de mars 2016 à septembre 2020, je m'étais présentée au tribunal tous les mois. C'est énorme !

Pendant ces longues années, mes déboires ont été racontés sans que jamais les médias s'en lassent. On m'a prêté des intentions, on a sali mon nom, terni ma réputation. Plutôt que raconter la vérité avec les nuances qui s'imposent, plusieurs ont choisi la voie de la facilité en se réfugiant derrière la version de l'UPAC et de son ex-commissaire. À cette vision tronquée de la réalité, j'ai souhaité opposer ma version des faits, mais c'était peine perdue. Il aura fallu la fin de ma cause pour que je devienne audible.

La tentation était grande de « régler mes comptes » avec la justice et les forces policières, mais j'ai résisté. Le ton de ce livre vous donnera peut-être l'impression du contraire. Je reconnais en effet que la ligne est mince entre dénoncer une injustice et sombrer dans un ton accusateur et revanchard. C'est vrai que je ne fais pas dans la dentelle quant à la critique formulée à l'endroit du DPCP, de l'UPAC et du commissaire de l'époque. Difficile de demeurer stoïque face à ce que je considère comme une gigantesque erreur, une impardonnable dérive de nos institutions censées incarner la probité. Le public a le droit de connaître les véritables motifs qui ont poussé les services policiers et le DPCP à procéder à mon arrestation.

Passer du statut d'ex-ministre à celui de prévenue a été extrêmement éprouvant. Mon parcours d'accusée ne ressemble en rien aux couleurs ternes des murs des palais de justice. Il n'a rien de linéaire. Les écueils ont été nombreux, ma route cahoteuse, mais jamais je n'ai perdu de vue mon objectif, celui d'être innocentée. Avant d'être plongée dans cette saga, j'ignorais de quoi

est fait notre système de justice de l'intérieur et de quoi il est capable.

Au fil des pages, vous sentirez ma révolte, ma colère, mes déceptions et mon indignation, rarement mon apitoiement. Ma motivation a toujours été celle de rétablir les faits et de faire éclore la vérité.

Pour qui ce n'est pas le métier, écrire est un exercice difficile. Il y a les mots sur lesquels on bute, ceux qui nous font douter, la tournure des phrases, la clarté du propos et celle de la pensée. À cet exercice complexe s'est greffé l'incontournable travail d'introspection. La politique m'a enseigné à me protéger, à me réfugier derrière mon armure lors des périodes de turbulence. Pour tous ceux et celles gravitant dans ce formidable univers, la protection de la vie privée est érigée en sanctuaire. Me révéler comme je le fais dans ce livre s'est avéré une tâche ardue, contre nature. Heureusement, cet effort a été compensé par les vertus libératrices associées à ce projet. Oui, l'écriture de ce livre m'a fait le plus grand bien. Il a eu plusieurs mérites dont celui de m'apaiser, un tant soit peu.

Pour l'anecdote, c'est sur un fauteuil du Salon bleu de l'Assemblée nationale, acquis au début des années 2000, que j'ai rédigé ce manuscrit. Peut-être a-t-il été, en quelque sorte, une source d'inspiration ?

LE 17 MARS 2016 À 6 HEURES DU MATIN, Nathalie Normandeau, ex-vice-première ministre du Québec, est arrêtée chez elle par deux enquêteurs de l'UPAC. La province reçoit cette nouvelle comme une véritable bombe.

Presque cinq ans après le début de cette saga, elle est libérée des accusations de corruption, de collusion, de fraude et d'abus de confiance qui pèsent contre elle. Pendant ces années de procédures et de démarches judiciaires, elle n'a jamais pu livrer sa version des faits et n'a jamais eu droit à un procès, pourtant réclamé. Comment le patron et les enquêteurs de l'UPAC ont-ils pu conclure à des gestes criminels ? Comment a-t-elle vécu son arrestation ? Comment a-t-elle mené son combat pour obtenir justice ? Que sait-on sur cette femme, sa vie, ses convictions, son parcours politique ?

Dans ce récit, elle raconte les épisodes les plus significatifs de son périple judiciaire et tente de comprendre comment elle s'est trouvée prise dans les mailles du filet de la police pour des crimes qu'elle aurait commis dans le cadre de ses fonctions. Selon plusieurs spécialistes, cette cause n'a aucun précédent dans les annales judiciaires du Québec et en marquera son histoire. Les autorités ont-elles voulu faire d'elle un symbole de leur lutte contre la corruption ? Pourtant, sa capacité à se tenir debout dans l'adversité a fait d'elle un tout autre symbole, celui de la résilience face aux épreuves. Ce livre traduit la vérité de Nathalie Normandeau.

APRÈS UNE RICHE CARRIÈRE EN POLITIQUE, Nathalie Normandeau a travaillé au développement des affaires chez Raymond Chabot Grant Thornton, puis comme consultante pour diverses organisations. Par la suite, elle a été animatrice aux stations FM93 et BLVD 102,1 et chroniqueuse au *Journal de Montréal* et au *Journal de Québec*. Elle participe à la commission Normandeau-Ferrandez, à l'émission de Paul Arcand depuis janvier 2021 et anime *L'Effet Normandeau* au réseau Cogeco depuis août 2021.

ISBN 978-2-7648-1491-8




Groupe
Livre
QUÉBECOR